CONTRAT DE TERRITOIRE BIEVRE

2026-2030

EAU CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE

Communiquer, sensibiliser



Sobriété & économies d'eau

Milieux aquatiques et humides

Maitrise des ruissellements



Qualité de l'eau



RENATURATION AUX BAS-PRÉS, JOUY-EN-JOSAS (SMBVB)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Programme EAU & CLIMAT 2025 2030 BIODIVERSITÉ

îledeFrance

SMBVB
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

L’agence de l’eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 12e programme d’intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030) et la Région Ile de France dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Plan régional d’adaptation au changement climatique (PRACC), de la Stratégie régionale dans le domaine de l’eau, des milieux aquatiques et humides, de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et du Plan Vert Ile-de-France proposent aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d’un programme d’actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l’adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d’ouvrage signataires s’engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d’acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l’agence de l’eau s’engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s’appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l’objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après " l'agence ".

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, inscrit à l'INSEE sous le numéro 23 750 007 900 312, représenté par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 20 novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « la Région »,

ET

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), inscrit à l'INSEE sous le numéro 25 940 114 900 010, représenté par son Président, Monsieur Christian METAIRIE, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 10 octobre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT »**

ET

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), inscrit à l'INSEE sous le numéro 25 910 017 000 051, représenté par son Président Francisque VIGOUROUX, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Métropole Grand Paris (MGP), inscrite à l'INSEE sous le numéro 20 005 478 100 022, représentée par son Président, Monsieur Patrick OLLIER, en vertu de la délibération du Bureau Métropolitain du 6 octobre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS), inscrite à l'INSEE sous le numéro 20 005 623 200 016, représentée par son Président, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE , en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP), inscrite à l'INSEE sous le numéro 24 780 058 400 036, représentée par son Président, Monsieur François DE MAZIERES, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines (SQY), inscrite à l'INSEE sous le numéro 24 780 045 100 087, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

Le Conseil départemental du Val-de-Marne (CD94), inscrit à l'INSEE sous le numéro 22 940 028 800 010, représenté par son Président, Monsieur Olivier CAPITANIO, en vertu de la délibération du Conseil départemental du 13 octobre 2025 - approuvant le contrat et

Le Conseil départemental du Val-de-Marne (CD94), inscrit à l'INSEE sous le numéro 22 940 028 800 010, représenté par son Président, Monsieur Olivier CAPITANIO, en vertu de la délibération du Conseil départemental du 13 octobre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB), inscrit à l'INSEE sous le numéro 20 005 801 400 016, représenté par son Président, Monsieur Michel LEPRETRE en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris (EPT VSGP), inscrit à l'INSEE sous le numéro 20 005 796 600 018, représenté par son Président, Monsieur Carl SEGAUD, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS), inscrite à l'INSEE sous le numéro 66 201 249 100 012, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LAYANI, en vertu de la délibération du Conseil d'administration de novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

La Société SOGARIS, inscrite à l'INSEE sous le numéro 60 204 611 200 010, représentée par son Directeur exécutif, Monsieur Frédéric SCHMIDT, en vertu de la décision du 17 juin 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

L'Association Terre et Cité, inscrite à l'INSEE sous le numéro 44 060 730 700 038, représentée par sa Présidente Caroline DOUCERAIN, en vertu de la décision du bureau du 12 mai 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** »,

L'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPA PS), inscrite à l'INSEE sous le numéro 81 805 120 300 011, représentée par son Directeur, Monsieur Martin GUESPEREAU, en vertu de la décision du 23 septembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** ».

La Société ICADE, inscrite à l'INSEE sous le numéro 58 207 494 401 211, représentée par Madame Audrey CAMUS, membre du Comité Exécutif d'ICADE et Directrice générale Foncière, dûment habilitée à signer le contrat en vertu d'une délégation de pouvoir en date du 9 janvier 2026 qui lui a été consentie par Monsieur Nicolas JOLY, en sa qualité de Directeur Général d'ICADE – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** ».

La Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du département du Val de Marne (SADEV 94), inscrite à l'INSEE sous le numéro 34 121 497 100 010, représentée par son Directeur Général, Monsieur Mathias DOQUET CHASSAING, en vertu de la décision du 20 mai 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE DU CONTRAT** ».

ET

La Société du Grand Paris (SGP), inscrite à l'INSEE sous le numéro 52 504 601 700 048, représentée par son Président, Monsieur Jean-François MONTEILS, en vertu de la décision du 1er septembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **PARTENAIRE DU CONTRAT** ».

Ile-de-France Nature (IDF Nature), inscrite à l'INSEE sous le numéro 28 750 005 200 082, représentée par sa Présidente, Sophie DESCHIENS, en vertu de la délibération du 2 octobre 2025 – approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **PARTENAIRE DU CONTRAT** »

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), inscrit à l'INSEE sous le numéro 25 755 000 400 077, représenté par son Président, Monsieur François-Marie DIDIER, en vertu de la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **PARTENAIRE DU CONTRAT** »,

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22 920 050 600 611, représenté par son Président, Monsieur Georges SIFFREDI, en vertu de la délibération du Conseil départemental du 1 décembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « **PARTENAIRE DU CONTRAT** »,

La Ville de Paris, inscrite à l'INSEE sous le numéro 21 750 001 600 019, représentée par la Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 18 au 21 novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **PARTENAIRE DU CONTRAT** »

La Banque des territoires, inscrite à l'INSEE sous le numéro 18 002 002 600 019, représentée par Monsieur Richard CURNIER, directeur régional Ile-de-France, en vertu de la décision de novembre 2025 - approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommée « **PARTENAIRE DU CONTRAT** »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis de la présidente de la CLE en date du 10 octobre 2025,

Vu le SAGE de la Bièvre approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2017-1415 le 19 avril 2017, et entré en vigueur le 07 août 2017,

Vu le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) désignant la Région chef de filât « A la protection de la biodiversité »,

Vu le Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique (PRACC) adopté par délibération n° CR 2022-058 du 22 septembre 2022,

Vu le Plan Vert de l'Ile-de-France adopté par délibération n° CR 2017- 50 du Conseil régional le 10 mars 2017,

Vu le bilan-évaluation réalisé en 2024 pour le contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024,

Vu le diagnostic du territoire résultant des bilans-évaluation des précédents contrats,

Vu les délibérations de chaque signataire sur leur plan d'actions et la signature du Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame verte & bleue » 2020-2024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de la Bièvre figurant en annexe 1. Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont les suivants :

Enjeu I : Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides par la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue

- 905 ml réouverts au cumul depuis 2017, soit environ 28% des objectifs fixés par le SAGE, en théorie avant 2021 (3 200 ml identifiés à rouvrir)

Enjeu II : Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants

- 2 394 EH supprimés entre 2020 et 2024, soit environ 40% des objectifs fixés par le SAGE (6 000EH à supprimer d'ici 2021 en théorie)

Enjeu III : Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source en concourant à plus de pleine terre

- Environ 15ha de surfaces publiques déconnectées entre 2020 et 2024, soit environ 8% des objectifs fixés par le SAGE (180ha d'ici 2021). A noter qu'environ 8.3ha de surfaces privées ont été déconnectées en plus dans le cadre du contrat Bièvre « Eau Climat Trame Verte et Bleue » 2020-2024 (dont 5.4 ha végétalisés).

Enjeu IV : Déployer une démarche de sobriété et d'économie d'eau

- L'objectif fixé par le plan eau est de réduire de 10% les volumes d'eaux potables prélevés par rapport à 2019 d'ici 2030, se concrétisant par une réduction de 14% sur le bassin Seine Normandie.

Enjeu V : Communiquer, sensibiliser et coordonner les actions du contrat

Les enjeux liés à chaque masse d'eau ainsi qu'aux trames vertes et bleues sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau et associés pour le territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie, de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin, du SRCE, du Plan régional d'adaptation au changement climatique et de la SRB.

Le programme retenu par les parties est présenté en annexe 2. Ces actions sont considérées comme des opérations prioritaires[1] sur le bassin versant de la Bièvre.

[1] *Les opérations prioritaires sont celles qui font potentiellement l'objet des taux les plus élevés (à partir de 60%) au titre du programme d'intervention de l'agence du fait de leur impact significatif sur l'eau et la biodiversité sous réserve de l'instruction de la demande d'aide financière.*

Enjeu I : Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides par la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue

- Perspective fin 2030 : 1205 ml réouverts au cumul depuis 2017, soit environ 38% des objectifs fixé par le SAGE (pour 2021)

Enjeu II : Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants

- Perspective fin 2030 : 4 374 EH supprimés au cumul depuis 2020, soit environ 73% des objectifs fixés par le SAGE (pour 2021)

Enjeu III : Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source en concourant à plus de pleine terre

- Perspective fin 2030 : Environ 50ha de surfaces publiques déconnectées au cumul depuis 2020, soit environ 28% des objectifs fixés par le SAGE (pour 2021). A noter que les surfaces privées déconnectées devraient quant à elles atteinte 31ha au cumul depuis 2020.

Enjeu IV : Déployer une démarche de sobriété et d'économie d'eau

- Perspective fin 2030 : Atteindre l'objectif fixé par le plan eau

Enjeu V : Communiquer, sensibiliser et coordonner les actions du contrat

- Le programme d'action comporte l'organisation d'un atelier participatif destiné aux acteurs du territoire les plus importants au regard des enjeux du contrat, qui prendra la forme d'une classe d'eau à destination des élus à part de fin 2026/début 2027.

Ce programme d'actions porte sur une durée de 5 ans.

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions peut être revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à 68 629 140 euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2026 et couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 soit 5 ans.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires, présentés en annexe 4.

Article 5 – Engagements de la Région

La Région Île-de-France s'engage dans le cadre du Contrat de Trame verte et bleue à considérer de manière prioritaire les dossiers qui lui seront soumis.

Dans le cadre de ce Contrat, elle interviendra principalement pour les enjeux I : « Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides par la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue », III : « Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source en concourant à plus de pleine terre » ; V : « Communiquer, sensibiliser et coordonner les actions du contrat ».

Elle soutiendra les actions notamment au titre des règlements d'intervention suivants :
- pour la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zérophyto ;
- pour la création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien ;
- pour le dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » ;
- pour le dispositif « 1000 mares en Île-de-France » ;
- pour le Plan vert « La nature partout et pour tous », géré par Île-de-France Nature.

Les dispositifs et résumés des modalités sont indiqués dans l'annexe 5.
En cas de renouvellement des politiques, les nouvelles modalités d'aides s'appliqueront.
La Région Île-de-France ne peut subventionner les travaux que s'ils sont situés sur l'Île-de-France et dans la proportion qui la concerne. Le montant des travaux retenu pour le calcul de l'aide financière régionale peut faire l'objet d'un plafonnement. La participation financière régionale est fixée pour chaque opération par délibération de la Commission permanente.
Le versement des aides se fait sur demande du maître d'ouvrage et à mesure de la constatation des dépenses réalisées dans la limite du montant d'aide initialement défini.

Article 6 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et l'annexe 2 ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 9 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 10 et soutenir l'action des animateurs ;

- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 7 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les **MAITRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année aux partenaires financeurs, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat et au plus tard avant le 31 décembre 2031
- assure la coordination des animations associées au contrat,
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat ainsi que les maîtres d'ouvrage signataires peuvent mettre en place une animation pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues au contrat.
Des animations thématiques concernant l'animation du SAGE, la gestion à la source des eaux pluviales et l'intégration du SAGE et du SRCE dans les documents d'urbanismes seront mises en place pour assurer la mise en œuvre des actions. Ces animations seront placées auprès de la structure porteuse.
La structure porteuse du contrat mettra également en place une animation dédiée pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat. L'animation du contrat est alors placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

Les animations rattachées au présent contrat sont assurées par au minimum 6 postes représentant un total de 6 Equivalent Temps Plein :

- *Animation du SAGE Bièvre – SMBVB (1ETP)*
- *Animation SAGE, volet urbanisme – SMBVB (1ETP)*
- *Animation sur la gestion à la source des eaux pluviales – SMBVB (1ETP)*
- *Animation du Contrat Bièvre – SMBVB (1ETP)*
- *Animation milieux aquatiques et humides – SIAVB (2 ETP)*

Les missions des animateurs rattachés au contrat de territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions et son évaluation précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

- Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.
Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de trois mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

- Modalités de résiliation

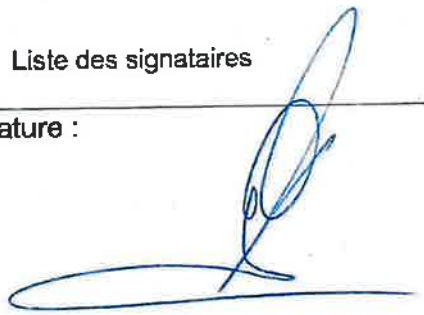
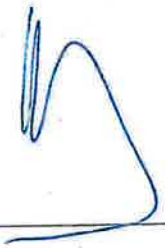
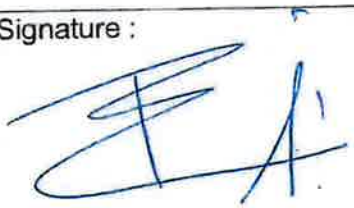
A l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- à mi-parcours soit le 31 juillet 2028 s'il n'y a pas engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 27 451 656 euros HT

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.
Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

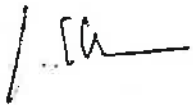
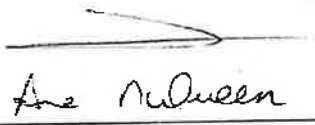
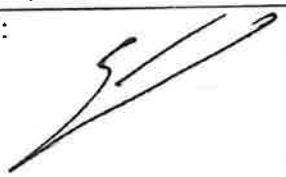
➢ Liste des signataires

Signature : 	**Patrick OLLIER** Président de la Métropole du Grand Paris Le/...../..... à
Signature : 	**Francisque VIGOUROUX** Président du SIAVB Le/...../..... à
Signature : 	**Olivier CAPITANIO** Président du CD94 Le/...../..... à
Signature : 	**Michel LEPRETRE** Président de l'EPT GOSB Le/...../..... à
Signature : 	**Carl SEGAUD** Président de l'EPT VSGP Le/...../..... à
Signature : 	**Grégoire DE LASTEYRIE** Président de la CPS Le/...../..... à
Signature : 	**François DE MAZIERES** Président de VGP Le/...../..... à

Docusign Envelope ID: 4CF19690-369E-4C22-8418-E9E1DAD05FC8

Docusign Envelope ID: BA332582-5325-4A3F-9CBC-FD94AE4C204C

Signature :	**Jean-Michel FOURGOUS** Président de SQY Le/...../..... à
Signature :	**Caroline DOUCERAIN** Présidente de la Terre et Cité Le/...../..... à
Signature :	**Stéphane LAYANI** Président de la SEMMARIS Le/...../..... à
Signature : DocuSigned by: Frédéric SCHMIDT 744A5BC399F4461	**Frédéric SCHMIDT** Directeur exécutif de SOGARIS 2/12/2025 \| 11:25 CET Le/...../..... à RUNGIS
Signature :	**Mathias DOQUET CHASSAING** Directeur de la SADEV 94 Le/...../..... à
Signature :	**Martin GUESPEREAU** Directeur de l'EPA PS Le/...../..... à
Signature : Audrey CAMUS	**Nicolas JOLY** ~~Président d'ICADE~~ Audrey CAMUS Directrice générale Foncière. Le/...../..... à 24-02-26 \| 18:24:23 CET

Signature : Bernard CATHELAIN	**Jean-François MONTEILS** Président de la Société des Grands Projets Le 01-12-2025 à
Signature : 	**Sophie DESCHIENS** Présidente d'Ile-de-France Nature Le 5/12/25 à St Ouen
Signature : 	**Georges SIFFREDI** Président du CD92 Le/...../..... à
Signature : 	**Anne HIDALGO** Mairie de la ville de Paris Le/...../..... à
Signature : 	**François-Marie DIDIER** Président du SIAAP Le/...../..... à
Signature :  Anne Hidalgo	**Richard CURNIER** Directeur régional Ile-de-France de la banque des territoires Le 4/12/25 à
Signature : 	**Christian METAIRIE** Président du SMBVB Le/...../..... à
Signature : 	**Valérie PECRESSE** Présidente du Conseil Régional d'Ile de France Le 4/12/25 à

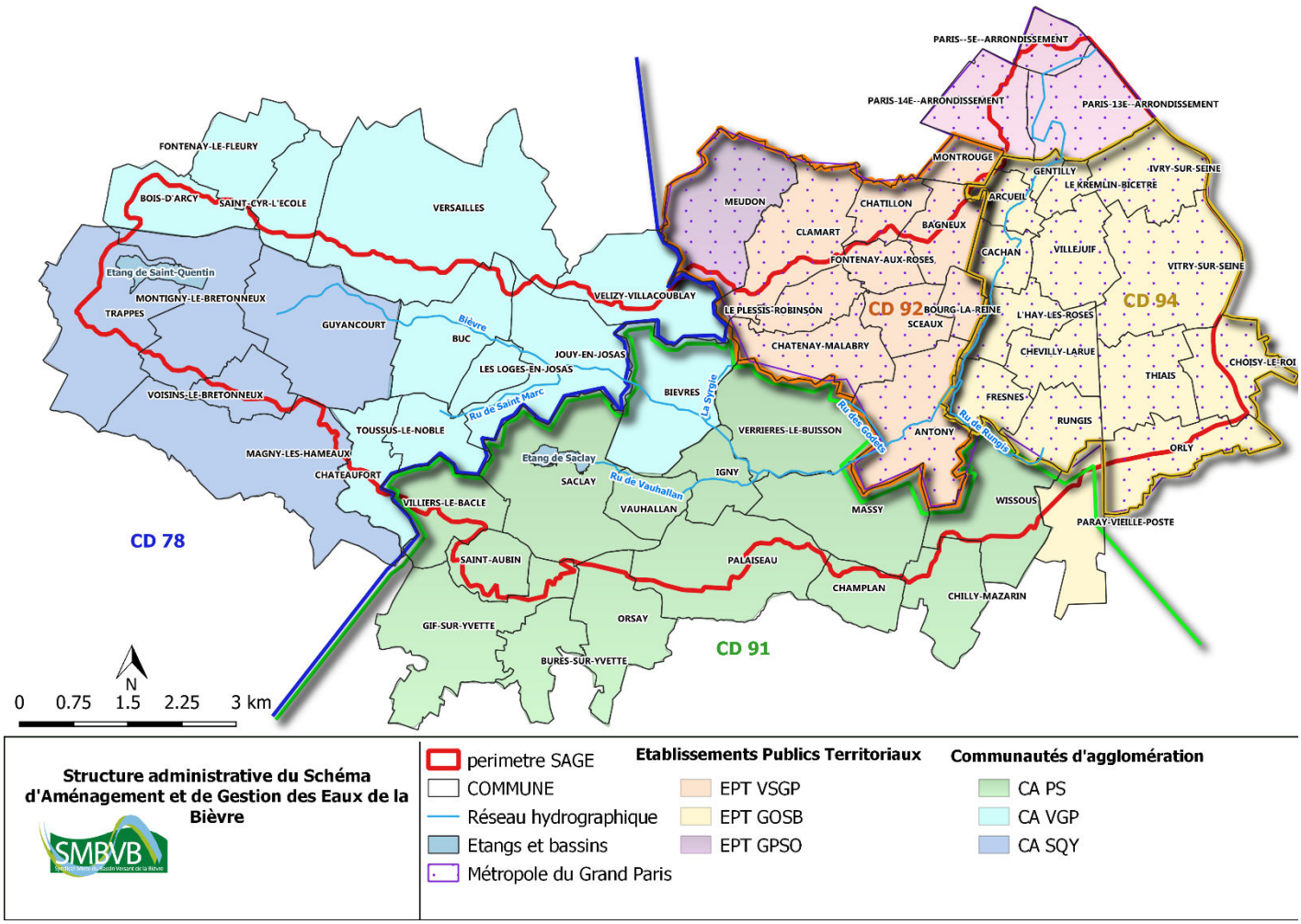
Signature : P/o	**Sandrine ROCARD** Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie Le/...../..... à

En 4 exemplaires comprenant 16 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat ;
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat ;
- Annexe 3 : Autres actions du territoire
- Annexe 4 : Indicateurs de résultats des animations associées ;
- Annexe 5 : Taux d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les actions du Contrat
- Annexe 6 : Taux d'aide du Conseil régional d'Île-de-France pour les actions du Contrat
- Annexe 7 : Engagement de la Banque des territoires dans le cadre de sa participation au contrat de territoire Bièvre

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030

Territoire concerné



Le présent contrat s'applique sur le bassin hydrographique de la Bièvre, sur ses affluents, sur les rigoles et inclue le bassin versant du collecteur Fresnes-Choisy, dont le territoire est composé des 56 collectivités suivantes :

Commune	Code INSEE
Antony	92002
Arcueil	94003
Bagneux	92007
Bièvres	91064
Bois d'Arcy	78073
Bourg-La-Reine	92014
Buc	78117
Cachan	94016
Champlan	91136
Chateaufort	78143
Chatenay-Malabry	92019
Chatillon	92020

Chevilly-Larue	94021
Chilly-Mazarin	91161
Choisy-le-Roi	94022
Clamart	92023
Fontenay-aux-Roses	92032
Fontenay-Le-Fleury	78242
Fresnes	94034
Gentilly	94037
Gif-Sur-Yvette	91272
Guyancourt	78297
Igny	91312
Ivry-sur-Seine	94041
Jouy-en-Josas	78322
Les Loges-en-Josas	78343
Le Kremlin-Bicêtre	94043
Le Plessis-Robinson	92060
L'Haÿ-les-Roses	94038
Magny-Les-Hameaux	78356
Massy	91377
Meudon	92048
Montrouge	92049
Montigny-Le-Bretonneux	78423
Orly	94054
Orsay	91471
Palaiseau	91477
Paris (5ème, 13ème et 14ème)	75005, 75013, 75014
Paray-Vieille-Poste	91479
Rungis	94065
Saclay	91534
Saint-Aubin	91190
Saint-Cyr-l'Ecole	78545
Sceaux	92071
Thiais	94073
Toussus-le-Noble	78620
Trappes	78621
Vauhallan	91635
Vélizy-Villacoublay	78640
Versailles	78646
Verrières-le-Buisson	91645
Villejuif	94076
Villiers-Le-Bâcle	91679
Vitry-sur-Seine	94081
Voisins-Le-Bretonneux	78688
Wissous	91689

Enjeux eau et climat associés

Masse d'eau	Code Masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif		
			Global	Ecologique	Chimique
Bièvre amont	FRHR156A	Fortement modifiée	Bon potentiel (2027)	Bon potentiel (2027)	Bon état (2027)
Ru de Vauhallan	FRHR156A - F7019000	Naturelle	Bon état (2027)	Bon état (2027)	Bon état (2027)
Bièvre aval	FRHR156B	Fortement modifiée	Bon potentiel (2027)	Bon potentiel (2027)	Bon état (2027)
Ru de Rungis	FRHR156B – F7029000	Fortement modifiée	Bon potentiel (2027)	Bon potentiel (2027)	Bon état (2027)
Etang de Saint-Quentin	FRHL14	Artificiel	Bon potentiel (2027)	Bon potentiel (2027)	Bon état (2027)
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	3102	Souterraine	-	-	Bon état (2027)

Dans le contexte climatique actuel, il devient impératif de développer des actions d'adaptation et de diminuer les pressions sur les ressources en eau et sur la biodiversité.

Les différents enjeux du contrat participent à l'atteinte d'un tel objectif que ce soit :

- Via la mise en place de projets permettant la restauration
 - De milieux humides, en carence forte sur le bassin versant et indispensable au bon fonctionnement d'une masse d'eau et réserve de biodiversité
 - De rivière, fortement contrainte et artificialisée au siècle dernier, permettant la restauration de méandre, la recharge de nappes phréatiques, une meilleure maitrise des ruissellements, la création de support de biodiversité et d'îlots de fraicheurs
- Via la mise en place de projets permettant l'amélioration de la qualité de l'eau, en vue d'une reconquête du bon état écologique des cours d'eau
- Via la mise en place de projets de gestion à la source des eaux pluviales, permettant de limiter le ruissellement, en vue d'une augmentation ou à minima de maintien de surface de pleine terre, recréer des corridors écologiques, recharger les nappes phréatiques, limiter les inondations par remontées de réseaux
- Via la mise en place de projets d'économie d'eau potable, afin de limiter la pression sur la ressource en eau et répondre aux objectifs fixés par le plan eau

Enjeux trame Verte et Bleu associés

Sur le territoire du SAGE Bièvre, la continuité écologique se manifeste par la présence de réservoirs de la biodiversité, de nombreux corridors de la sous trame herbacée. Par exemple, les étangs de St Quentin et de Saclay sont considérés comme des secteurs de biodiversité régionale et interrégionale. Cependant, cette continuité écologique est impactée de par l'existence de cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite, d'obstacles à l'écoulement et de points de fragilité des corridors arborés (passages contraints au niveau d'un ouvrage) et des continuités de la sous trame bleue (milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport.). (cf carte des composantes de la trame verte et bleue sur le bassin versant de la Bièvre)

Les objectifs relatifs à la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le territoire du SAGE Bièvre dans le cadre du Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » consistent essentiellement à préserver ou restaurer les corridors et réservoirs de biodiversité et milieux humides. Les obstacles et points de fragilité à traiter en priorité sont ceux de la sous trame arborée (coupure des réservoirs de biodiversité par des infrastructures majeures, présence d'obstacles, présence de points de fragilité) et de la sous trame bleue (cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture, milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport). (cf carte des objectifs de la trame verte et bleue sur le bassin versant de la Bièvre).

A noter que plusieurs ABC biodiversité sont en cours de lancement sur le bassin versant (Communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines, Jouy-en-Josas), ou réalisés (Communauté d'agglomération Paris Saclay et Métropole du Grand Paris). D'autres communes sont engagées dans le programme « ten » (territoire engagé pour la nature) comme Jouy-en-Josas, Igny, Bourg-la-Reine, Arcueil,....

Rappel des principales avancées du Contrat 2020-2024

Sur la période 2020-2024, il est possible d'indiquer l'atteinte des objectifs suivants :

- Enjeu 1 – Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue

 - 1 481 ml ont été renaturés sur la Bièvre, 1 395 ml sur le ru de Vauhallan et 130 ml réouverts au niveau de la Bièvre, secteur Boulodrome à Jouy-en-Josas
 - 4.7km ont également été plantés sur la durée du contrat, contribuant à une amélioration de la biodiversité.

- Enjeu 2 - Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants

 - 427 branchements corrigés soit environ 2 394EH (ce qui correspond environ à l'atteinte de la correction de la moitié des mauvais branchements identifiés par les études tripartites sur le bassin versant de la Bièvre). Les actions de mises en conformités contractualisées au contrat concernaient principalement la Bièvre amont, les actions sur la Bièvre aval étant majoritairement portées dans les contrats annexes

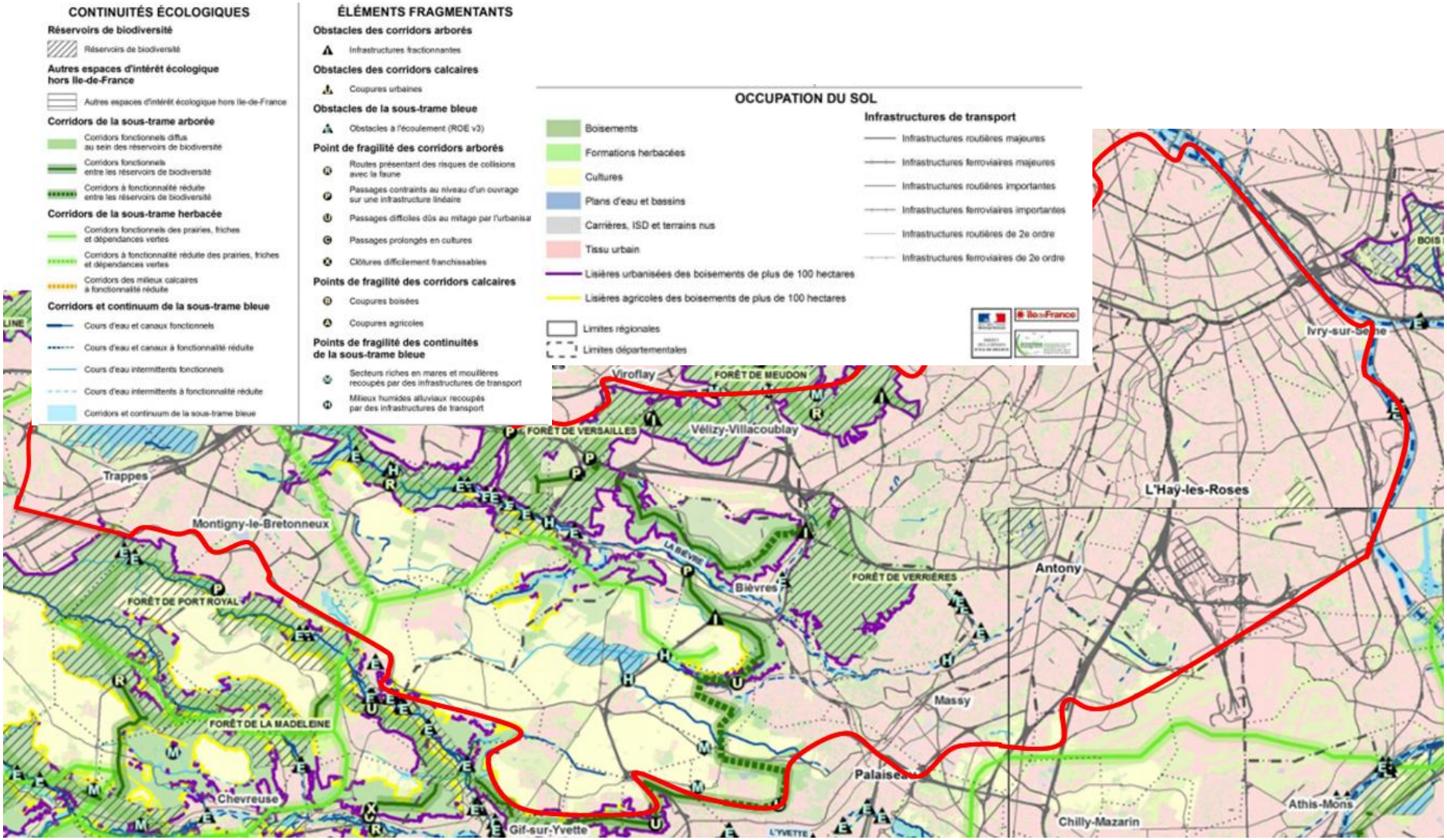
- Enjeu 3 - Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source concourant à plus de pleine terre

 - 1.6 ha de surfaces publiques et 8.3 ha de surfaces privées ont été déconnectés entre 2020 et 2024. Il est à noter que sur cet enjeu, en comptabilisant les actions hors contrat financées et non financées, réalisées sur les communes du bassin versant, on atteint environ 15 ha de surfaces publiques déconnectées sur la période du précédent contrat.

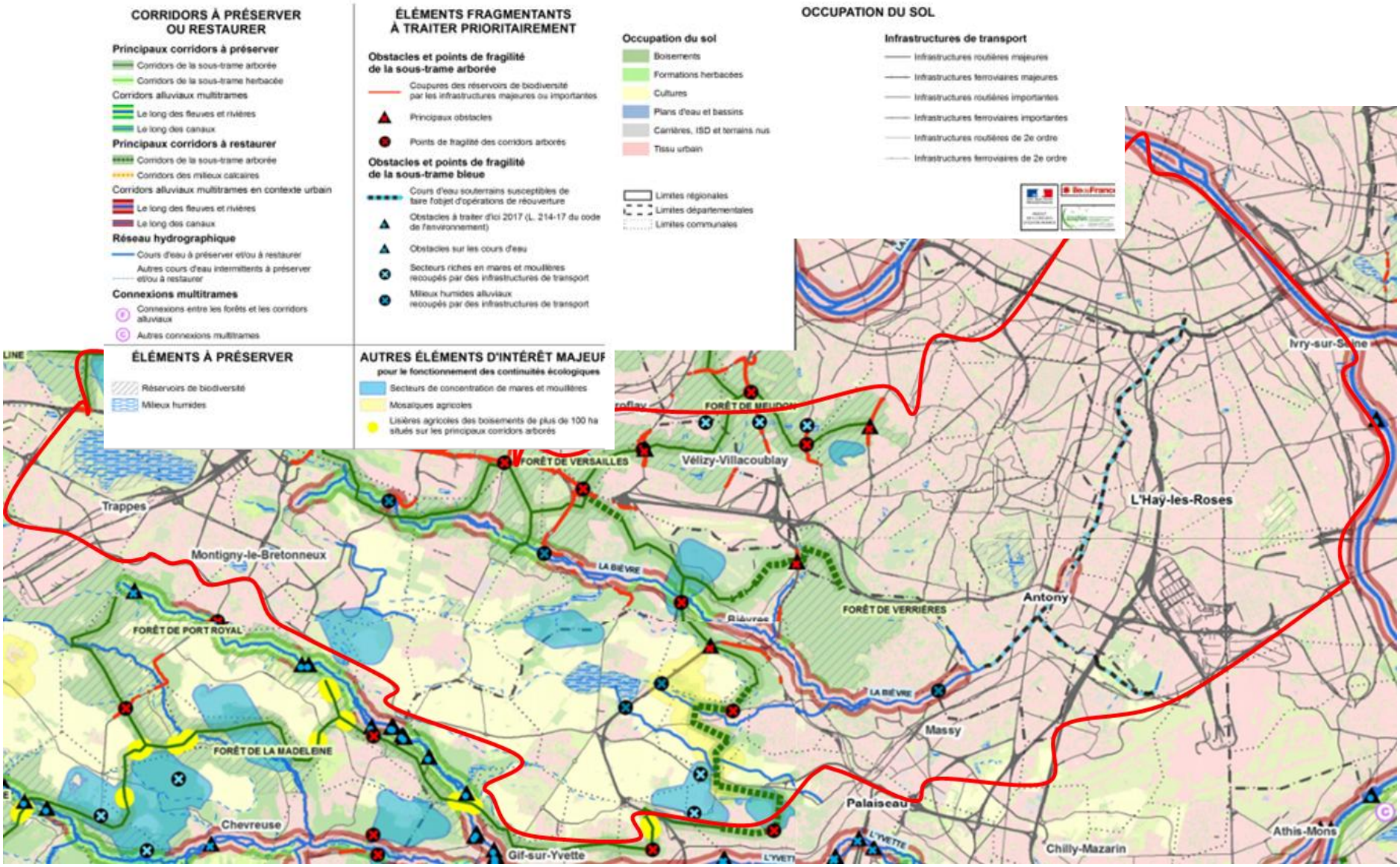
- Enjeu 4 - Communiquer, sensibiliser et coordonner : gestion globale et cohérente des actions à l'échelle du bassin versant

 - Environ 900 élus/techniques ont été sensibilisés et 600 particuliers/étudiants (notamment via l'animation des Eaux Limpides 2024).

- **Carte des composantes de la Trame Verte et Bleue sur le bassin versant de la Bièvre (*source : SRCE*)**



- **Carte des objectifs de la Trame Verte et Bleue sur le bassin versant de la Bièvre (*source : SRCE*)**



ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030

Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Montant prévisionnel du programme d'actions

Les montants sont exprimés en hors taxes.
Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de 68 629 140 euros H.T. et se décompose comme suit :

ENJEU	**MONTANT HT EN €**
Enjeu 1 - Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue	16 566 874
Enjeu 2 - Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants	7 274 282
Enjeu 3 - Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source concourant à plus de pleine terre	34 335 293
Enjeu 4 – Réduire les volumes d'eau potable prélevés par la mise en place d'actions de sobriétés	8 099 521
Enjeu 5 - Communiquer, sensibiliser et coordonner : gestion globale et cohérente des actions à l'échelle du bassin versant	108 945
Animation(s)	2 234 225
Atelier participatif	10 000
TOTAL	**68 629 140**

Maitre d'ouvrage	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
I- Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides par la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue											
MGP	1	Etude des potentialités de réouverture des cours d'eau métropolitains	Etude en cours - fin prévue décembre 2026 _ 1200 000 €T sur 4 ans - les cours d'eau du territoire du contrat Bièvre représentent 14,5 % des CE étudiés dans l'étude potentialités			30 000	15 000	15 000			60 000
	2	Etudes de renaturation et de réouverture sur la Bièvre et ses affluents	Bièvre et ru des Godets au parc Heller à Antony Bièvre au parc de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses Bièvre au Jardin du Vallon à Cachan Bièvre au parc Picasso à Gentilly Bièvre au parc Kellermann Bièvre au parc des Prés à Fresnes	865 ml et 750 ml respectivement 400 ml 280 ml 300 ml 500 ml 130 ml		270 320	214 426	100 000			584 746
	3	Travaux de restauration hydromorphologique de la Bièvre et des ses affluents		3,1 km de cours d'eau en cours d'études de conception			1 000 000	2 000 000			3 000 000
	4	Etude des potentialités de restauration écologique des zones humides métropolitaines		10 220 ha étudiés		22 071	27 957	5 887	3 106	3 106	62 128
	5	Travaux sur une zone humide "phare" à court terme 2026 puis travaux de restauration issus du programme d'actions							200 000	200 000	400 000
Communes	6	Déclinaison des ABC déjà réalisés sur le territoire, démarche ten				10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
SMBVB	7	Etudes préalables à la révision du SAGE	Diagnostic initial avec recherche sur les sources, étude paysagère, déclinaison du SRCE -déclinaison des trames vertes et bleues à l'échelle du bassin versant, avec une composante paysagère autour de la Bièvre nourricière-, Stratégie et Objectifs, Tendances et Scenarios				150 000		150 000		300 000
SIAVB	8	Etudes en vue de projets de renaturation de la Bièvre ou de ses affluents	Etude Secteur Loges Bas Prés amont/ Ru du Bois Robert/ Arcades de Buc/secteur INRAE/ Ru des Gains secteur Brassens-			100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	9	Travaux de renaturation sur la Bièvre et ses affluents	Bièvre secteur Salvart à Igny/Verrières le Buisson Bièvre secteur Bas Prés aval Bièvre à Buc Bièvre secteur Maraise Thabot à Jouy-en-Josas Sygrie Bièvre secteur Golf à Verrières le Buisson Bièvre à Bièvres Ru de Saint Marc Ru de Vauhallan Bièvre à Guyancourt Ru des Graviers Ru de Rungis à Wissous (confluence ru des glaises/ru de rungis) Bièvre à Vauboyen	500 ml restaurés 360 ml restaurés 300 ml restaurés 280 ml restaurés 500 ml restaurés 950 ml restaurés 500 ml restaurés 300 ml restaurés 500 ml restaurés 500 ml restaurés 500 ml restaurés 300 ml restaurés 500 ml restaurés		2 000 000	2 200 000	2 200 000	2 100 000	2 200 000	10 700 000
	10	Travaux de restauration de zones humides	Etang Vieux à Saclay Etang de l'OPIE à Guyancourt Etang des Alènes à Jouy-en-Josas Le petit Robinson à Jouy-en-Josas (création de mares) Etangs d'Orsigny à Saclay (roselière) ZH du Pérou à Wissous (espèces exitiques envahissantes à éradiquer) Fontaine aux Cochons (Goerges Brassens) à Massy	10 000 m^2 restaurés 1 000 m^2 restaurés 2 700 m^2 restaurés 800 m^2 restaurés 5 000 m^2 restaurés 700 m^2 restaurés 12 300 m^2 restaurés		39 500	52 500	50 000	50 000	48 000	240 000
	11	Acquisions foncières en vue de projets de renaturation de la Bièvre et de ses affluents ou de restaurations de zones humides	-			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
SQY	12	Réhabilitation et renaturation des berges du Bassin du Château à Guyancourt	Siège de cyanobactéries l'été et d'une surpopulation d'anatidés dégradant les berges. Mises en place de berges gérées par génie végétal et de zones de phyto épuration si possible.				20 000	250 000	-	-	270 000
CPS	13	Travaux de restauration et d'entretien des zones humides non rattachées aux cours d'eaux sur bassin versant de la Bièvre	Attente résulats étude ZH du SMBVB			20 000	25 000	25 000	40 000	40 000	150 000

Maitre d'ouvrage	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
II-Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants											
EPT GOSB	14	Contrôles et travaux de mises en conformité		**Objectif : 300 contôles et 50 travaux/an soit 1 500 contrôles et 250 travaux de mises en conformités sur la durée du contrat**		300 000					300 000
CD94	15	Contrôles de conformité des branchements existants	Réalisation des contrôles de conformité des branchements existants à la demande des usagers (vente immobilières, refoulements, odeurs etc...) et à la demande du Département (BV prioritaire et travaux de réhabilitation)	**Contrôles réalisées en régie et via un prestataire : 60 contrôles/an**		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	16	Mise en conformité des branchements privés en domaine public	L'objectif est de supprimer les rejets d'eaux usées chroniques dans le réseau pluvial. Sur le périmètre du contrat, les secteurs sont fortement unitaires.	**Objectif : 10 travaux/an**		620 000	620 000	620 000	620 000	620 000	3 100 000
SIAVB	17	Contrôles des rejets	Domestiques (90/an) et non domestiques (30/an)	**120 contrôles/an**		90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000
	18	Convention de mandat pour travaux de mise en conformité des rejets domestiques*		**50 travaux/2 ans**		125 000	125 000				250 000
CPS	19	Contrôles des branchements	Bâtiments publics communautaires, particuliers en domaine privé, activités économiques (hors ZAE)	**530 controles / an**		180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	900 000
	20	Mises en conformité des branchements particuliers en domaine privé		**20 travaux de conformité / an,** ciblés si possible sur le secteur du ru des Graviers au préalable de la renaturation SIAVB (secteur institut médico-éducatif André Nouaille**)**		144 000	144 000	144 000	144 000	144 000	720 000
SQY	21	Mise en conformité de branchements par la mise en place d'une politique via des conventions de mandat		Objectif : **150 contrôles/an (à la charge du demandeur) 5 travaux de mises en conformités en 2026, entre 10 et 15 travaux de mises en conformités/an à partir de 2027**		10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
VGP	22	Contrôles de conformité	Rejets domestiques (non domestiques réalisés par le SIAVB) et non collectifs	Objectif : **300 contrôles/an et 330 contrôles/an à partir de 2029**		45 000	45 000	45 000	52 500	52 500	240 000
	23	Travaux de mise en conformité		Objectif **:** - **20 travaux/an** pour rejets domestiques- Convention de mandat - **2 travaux/an** pour rejets non domestiques- Convention de mandat **-1 travaux/an** pour ANC- Convention de mandat		158 400	158 400	158 400	158 400	158 400	792 000
	24	Travaux sur le collecteur longeant la Sygrie	Traiter les débordements / suppression d'un point noir (priorité SDA)				360 000				360 000
Terre et Cité	25	Accompagner et pérenniser les pratiques vertueuses vis-à-vis des transferts de polluants : Accompagnement au maintien et à la transmission des exploitations en agriculture biologque Accompagnement à la création de filières blé, légumineuses, et autres filières à bas niveau d'intrants pour permettre la diversification des cultures Lutte contre les ravageurs pour permettre la culture des légumineuses Construire une filière de valorisation agricole des urines humaines pour diminuer le recours à la fertilisation azotée minérale	Suivi du sujet, participation à des réunions dédiées et animation du PAT, mais pas de pilotage sur les projets purement qualitatifs			8 456	8 456	8 456	8 456	8 456	42 282

Maitre d'ouvrage	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
III-Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source en concourant à plus de pleine terre											
EPT VSGP	26	Désimperméabilisation et végétalisation dans le cadre des travaux de renouvellement*	Parvis de l'église à Sceaux, rue Fernand Fourcade au Plessis Robinson, rue Durand Bénech à Fontenay-aux-Roses, rue de Bellevue à Fontenay-aux-Roses	Objectif **de 500m² déconnectés/an**		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
	27	Végétalisation de cours d'écoles		Objectif : une cour de **800m²/an**		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
EPT GOSB	28	Déconnection des eaux pluviales dans le cadre de re aménagement de voiries		Objectif : **3 000 m² déconnectés/an, soit 15 000m² sur la durée du contrat**		400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
SEMMARIS	29	Requalification de secteurs intégrant une gestion à la source des eaux pluviales et la création d'espace de pleine terre	I10A (BV B) I10B (BV B) I11 A (BV B) I7 b (BV A)	**1 000 m² d'espaces verts** **1 000 m² d'espaces verts** **300 m² d'espaces verts** **200 m² d'espaces verts**			50 000	10 000	-	90 000	150 000
SADEV 94	30	Désimperméabilisation et gestion à la source des eaux pluviales	Création d'un parc de 10ha sur la ZAC Ivry Confluences Création d'ilots verts sur la ZAC Ivry Confluences Gestion à la source des espaces publics sur la ZAC Ivry Confluences Désimperméabilisation du parking de Gustave Roussy (extension de la coulée verte Bièvre Lilas sur l'allée du Parc) sur la ZAC Campus Grand Parc Désimperméabilisation du Chemin militaire en un mail circulations actives végétalisé sur la ZAC Campus Grand Parc Aménagement d'espaces publics renaturés et zéro rejets dans l'ancien campus de l'ENS Cachan Gestion à la source des eaux pluviales de la ZAC des Musiciens à Bagneux	**27 000 m² végétalisés** **8 690 m² végétalisés** **11 500 m² végétalisés** **3 500 m² végétalisés et 2 500 m² perméabilisés** **500 m² végétalisés et 3 000 m² perméabilisés** **41082 m² déconnectés, 19301m² végétalisés** **41 480 m² déconnectés,** **12 550 ² de pleine terre crée**		1 953 582	3 743 574	2 665 129	2 414 860	1 202 080	11 979 225
ICADE	31	Désimperméabilisation et gestion à la source	Parking Rhône Parking Morvan Parking Dakar Parking Vauban Parking Lisbonne Secteur Ottawa Secteur Data Center	**1 343 m² déconnectés** **1 176 m² déconnectés** **2 700 m² déconnectés** **1 552 m² déconnectés** **1 691 m² déconnectés** **8 231 m² déconnectés et 5 149 m² végétalisés** **6 690m² déconnectés**		631 550	150 000	734 500	240 000	260 000	2 016 050
CPS	32	Maîtrise des ruisselements urbains à la source	Igny Massy Verrières le Buisson Wissous Vauhallan	**56 000 m² déconnectés** **72 000 m² déconnectés** **15 000 m² déconnectés** **20 000 m² déconnectés** **24 000 m² déconnectés**		-	2 575 000	2 575 000	2 100 000	2 100 000	9 350 000
VGP	33	Végétalisation et déconnextion des EP	ZAE Buc (phases 1 & 2)	**16 000 m2 déconnectés** **1000 m2 d'espaces verts créés**		250 000		120 000			370 000
SQY	34	Désimperméabilisation, gestion à la source des eaux pluviales	Avenue du centre, en pieds d'arbres, à Montigny Placette Bofill à Montigny Avenue Nicolas About, bassin d'infiltration et déconnexion du réseau EP, à Montigny	**150 m² déconnectés** **250 m² déconnectés** **12 000 m² déconnectés**		230 000	470 000	250 000			950 000
Terre et Cité	35	Travail d'animation autour de la maitrise du ruissellement agricole	Cartographie du ruissellement agricole et du réseau de drainage, mise en place de solutions d'hydraulique douce et intégration de celles-ci dans les documents de planification, diagnotics de plantation de haies & plantations de haies/fascines, mise en place de couverts végétaux, reflexion sur des modalités de financements de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau et la maîtrise du ruissellement, recherche sur la variabilité et la disponibilité de la ressource en eau (Vivagrilab)	**6 diagnostics de haie** **1 kml/an plantés** **100 ha de couverts végétaux**		59 224	53 049	53 049	53 049	53 049	271 418
EPA PS	36	Actions de gestion à la source des eaux pluviales	Création d'un jardin et déconnection du groupe scolaire des Savoirs sur la ZAC de Guyancourt	**20 000 m² déconnectés** **4 000 m² déconnectés**			1 000 000	400 000			1 400 000
SOGARIS	37	Surcreusement d'un espace vert pour gérer les eaux de toitures et voiries avoisinantes	Zone 1 - bâtiment D Zone 2 - bâtiment F	**1330 m² déconnectés (220m² d'espaces verts réaménagés)** **3 142 m² déconnectés (200m² d'espaces verts réaménagés)**				223 600			223 600
Communes	38	Désimperméabilisation suite à l'accompagnement pluvial du SMBVB	L'Haÿ-les-Roses (cours maternelle Roseraie en 2026, Blondeau maternelle en 2027, Jardins Parisiens maternelle et élémentaire entre 2028 et 2030) - Les Loges en Josas - Guyancourt (cour d'école du Groupe scolaire Poulenc Brasseris, désimp. chemin rural n°1 pour limiter les ruissellements en amont des étangs de la minière, cours OASIS de la crèche municipale du quartier des Saviors, cours Oasis du groupe scolaire Malet Isaac) - Velizy Villacoublay (cours d'écoles OASIS, renaturation du coeur de ville quartier du Mail) - Montigny-le-Bretonneux (une cours d'école par an désimperméabilisée) - Antony (Quartier Antonypole) - Bagneux (parc des Mathurins, parc Robespierre, parc du secteur Abbé Grégoire, parc Albert Petit) -Jouy-en-Josas (cour d'école primaire Mousseau, requalification de 2 sentes urbaines : Doineau et Guetin) - Toussus-le-Noble (parking,...) - Bourg-la-Reine (Contre-allée Carnot, cours d'école Fontaine Grelot/République/Pierre Loti, Crèche Hoffmann, Eglise Saint-Gilles, Parvis de l'Hôtel de ville, Squares Meunier/Jean Baptiste Colbert/Clos Saint Jacques/Vergers du château; Vila Saint Cyr, îlot des Rosiers - Paray-Vieille-Poste (parking rue des Mimosas, cour OASIS Paul Bert rue des Pervenches, rue des Marroniers, parvis de l'église) - Arcueil (cour d'école maternelle Danielle Casanova, ..., place rue Emile Zola, place rue Emile Raspail, parking Boutrou) - Sceaux (avenue de la gare, avenue camberwell, rue des filmins, ...)	**2ha/an, soit 100 000m² déconectés sur la durée du contrat**		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
SMBVB	39	Etude de potentiel de déconnection	Etude en deux volets à destination des communes : volet 1 : détermination du potentiel de déconnection et volet 2 : déconection opérationnelle à l'échelle du bâti			60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000

Maitre d'ouvrage	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
IV- Réduire les volumes d'eau potable prélevés par la mise en place d'actions de sobriétés											
EPT VSGP	40	Action de sobriété sur les piscines	Objectif moyen : passer à 100L/baigneurs (une piscine corrigée tous les 2 ans)	**28 000 m3**		1 400 000		1 400 000		1 400 000	4 200 000
EPT GOSB	41	Action de sobriété sur les piscines	Mise en place d'un système de récupération de chaleur et d'eau sur le débit de fuite des bassins pour la piscine du Kremlin Bicêtre. L'action permettrait d'économiser 5% de la consommation globale du site. Remplacement des filtres à diatomée actuels du bassin apprentissage par des filtres perlite pour la piscine de l'Haÿ les roses. L'action permettrait d'économiser 10% de la consommation globale du site Remplacement des filtres à billes de verre actuels du bassin apprentissage par des filtres perlite pour la piscine de Fresnes. L'action permettrait d'économiser 10% de la consommation globale du site Remplacement des filtres à sable actuels du bassin apprentissage par des filtre perlite pour la piscine de Villejuif. L'action permettrait d'économiser 2,5% de la consommation globale du site	**2 070 m3** **1 500 m3** **1 200 m3** **1 000 m3**		-	140 000	270 000	115 000	-	525 000
EPA PS	42	Actions de sobriété	Travaux suite à l'étude sur le recyclage des eaux usées pour l'arrosage du golf national sur la ZAC de Guyancourt Réutilisation des eaux grises au sein d'un lot de 200 logements environ (656 occupants estimés) sur la ZAC de Corbeville	**945m3/jour** EU (estimation étude portant sur le seul secteur Est - création de réseau et poste de refoulement) 42% du besoin en eau potable du lot immobilier **soit 25m3/jour**				1 450 000			1 450 000
Terre et Cité	43	Travailler sur la gestion quantitative de la ressource de manière à diminuer les pressions sur la ressource eau (sensibilisation des agriculteurs aux enjeux quantitatifs de la ressource eau, réutilisation des eaux usées)	Suivi du sujet, participation à des réunions dédiées mais moindre implication et pas d'accompagnement ni de pilotage de projet sur le sujet			4 904	4 904	4 904	4 904	4 904	24 521
Communes	44	Actions de sobriété de l'eau	Baisse de 10% du volume d'eau potable prélevé (moy : 55 000m3/an-30 communes "pleines" hors paris)			200 000	300 000	400 000	500 000	500 000	1 900 000

Maitre d'ouvrage	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
V- Communiquer, sensibiliser et coordonner : gestion globale et cohérente des actions à l'échelle du bassin versant											
SMBVB	45	Organisation et mise en œuvre de Classes d'eau de 4 ou 5 jours auprès des élus	Atelier participatif	**56 communes**			10 000	-	-		10 000
	46	Actions de communication grand public autour des thématiques du SAGE et des trames vertes et bleue	Sorties terrain type balades urbaines, connaissance du territoire, organisation d'un évènement de mi-contrat			10 582	9 334	11 834	9 200	9 200	50 150
Terre et Cité	47	Actions de sensibilisation	Problématiques de transfert de polluants, enjeux pour les milieux (démarche carbone, urines humaines, agroforesterie, lutte ravageurs aviaires), lien amont/aval : plateau/vallée	**10 agriculteurs; 3 communautés d'agglomérations, 20 communes**		6 759	6 759	6 759	6 759	6 759	33 795
SIAVB	48	Communications diverses	Supports de présentation des projets de renaturations/réouvertures, pose de "Timecoast" pour impliquer les riverains dans le suivi de l'évolution du paysage			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000

Structure d'accueil	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Contribution aux actions	Indicateur technique prévisionnel	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
SMBVB	49	Animations SAGE (animation et volet urbanisme), Contrat, Eau Pluviales (80%)	Animation et élaboration du nouveau SAGE Bièvre autour des enjeux majeurs du territoire Animation et fonctionnement Animation et sensibilisation à la gestion à la source des eaux pluviales à la parcelles Animation et mise en application du SAGE et du SRCE dans les documents d'urbanisme			244 845	244 845	244 845	244 845	244 845	1 224 225
SIAVB	50	Animations Milieux aquatiques et humides				202 000	202 000	202 000	202 000	202 000	1 010 000

Contrats annexes présents sur le bassin hydrographique de la Bièvre

Contrat "Eau et Climat" des Hauts-de-Seine										
Maitre d'ouvrage	**Numéro de l'action**	**Intitulé de l'action**	**Commentaires**	**Indicateur technique prévisionnel**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**TOTAL**
II-Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants										
CD 92	*1*	*Etude bilan sur l'impact des mises en conformités et en séparativité sur la qualité de l'eau*			*25 000*	*25 000*				*50 000*
	2	*Contrôles et travaux de conformité sur les bâtiments départementaux*	*Objectif : 10 enquêtes (potentiellement sur Sceaux, Le Plessis Robinson, Fontenay-aux-Roses)*			*80 000*				*80 000*
	3	*Travaux de mises en séparativités et réseaux*				*100 000*	*100 000*			*200 000*
III- Maîtriser les ruissellements par la gestion à la source des eaux pluviales concourant également à la mise en œuvre du Plan Vert										
CD92	*4*	*Mise en place de cours "ilots verts"*	*Objectif : 1 000m² déconnectés par an*		*50 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*	*250 000*
	5	*Projets de requalification de voiries*	*Objectif : 300 m² déconnectés par an*		*15 000*	*15 000*	*15 000*	*15 000*	*15 000*	*75 000*
	6	*Réutilisation d'eaux de toitures pour arrosage*	*Objectif : 400 m² déconnectés sur la durée du contrat*		*10 000*		*10 000*			*20 000*

Contrat "Eau et Climat" Parisien										
Maitre d'ouvrage		**Intitulé de l'action**	**Commentaires**	**Indicateur technique prévisionnel**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**TOTAL**
I- Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue										
Paris		*Etude sur l'aménagement du parc Kellermann sur 2026-2027*			*900 000*					*900 000*
IV- Réduire les volumes d'eau potable prélevés par la mise en place d'actions de sobriétés										
Paris		*Actions de sobriétés*	*Objectifs de baisse de 10% les prélèvements en eau potable et de 20% les prélèvements d'eau non potable*		*600 000*	*600 000*	*600 000*	*600 000*	*600 000*	*3 000 000*

Contrat "Eau et Climat" SIAAP										
Maitre d'ouvrage	**Numéro de l'action**	**Intitulé de l'action**	**Commentaires**	**Indicateur technique prévisionnel**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**TOTAL**
I- Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue										
SIAAP		*Préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale dans la Bièvre (Antony)*			*30 000*	*30 000*	*30 000*	*30 000*	*30 000*	*150 000*
II-Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants										
SIAAP		*Bassin de stockage du Parc du Moulin de Berny à Fresnes*			*20 400 000*	*20 280 000*				*40 680 000*
		EUND - volet micropolluants			*80 000*	*80 000*	*80 000*	*80 000*	*80 000*	*400 000*

Les montants des contrats annexes sur le territoire, présentés ci-dessus (Hauts-de-Seine, parisien et SIAAP) pourront être susceptibles d'évoluer. Ces montants supplémentaires –si montants supplémentaires il y a- seront à rajouter au montant total du contrat Bièvre se rapportant à l'échelle du SAGE (actions parisiennes et départementales comprises).

TOTAL ENGAGE CONTRAT BIEVRE hors actions départementales, SIAAP et parisiennes	**68 629 140 €**
TOTAL PERIMETRE CONTRAT BIEVRE (CONTRAT BIEVRE + DEPARTEMENTAUX + PARISIEN + SIAAP)	**114 434 140 €**

ANNEXE 3 : Autres actions du territoire

- ### Actions d'Ile de France Nature

Ile-de-France Nature met en œuvre à l'échelle de la plaine de Montjean et de ses abords, un vaste projet de valorisation écologique et paysagère. Ce projet porte notamment sur la création de promenades partagées entre riverains et agriculteurs, d'ilots de cultures destinés à des activités agricoles en diversification (maraîchage, viticulture, etc.) et de récupération des eaux pluviales pour l'irrigation (création d'un bassin alimenté par les eaux pluviales venant des serres de la ville de Paris). Le projet présenté porte sur la restauration de continuités écologiques au sud de la plaine agricole, correspondant à l'emprise de l'ancien vallon du ru de Rungis, qui a été totalement comblé depuis les années 1960 et 1970.
Ce projet s'insère dans un milieu périurbain, comprenant le développement d'un quartier d'habitation collectif (écoquartier de Montjean) proche, ainsi que la requalification à venir d'une vaste zone d'activités (quartier des Malouines). Cet espace naturel se veut donc être à la fois à haute valeur écologique et paysagère, et pourvoir aux besoins en espaces verts de la population.

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
IDF Nature	Etude technique et schéma directeur sur la restauration de continuités écologiques sur l'ancien vallon du ru de Rungis	X	X	X			X

- ### Actions de la DIRIF

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030
DIRIF	*Partiteur du ru de Rungis*	*X*				
	Travaux de gestion et de dépollution à réaliser au niveau de la plateforme autoroutière suite à l'étude du SIAVB		*X*			

- **Actions de la Société des Grands Projets**

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	2026 (mise en exploitation L15S + mise en exploitation tronçon central L18 : Christ de Saclay < > Massy Palaiseau)	2027 (mise en exploitation tronçon est L18 : Massy Palaiseau < > Aéroport Orly)	2028	2029	2030 (mise en exploitation L18 tronçon ouest : Versailles Chantier < > Massy Palaiseau)
SGP	*Etudes de conception des ouvrages concernant la ligne 18 (Etudier le zéro rejet EP / rejet milieu naturel…)*	*X*	*X*	*X*	*X*	*X*
	Gestion des eaux pluviales jusqu'à la mise en services des lignes 15S et 18	*X*	*X*	*X*	*X*	*X*
	Préparation de la mise en exploitation et du transfert de la gestion des eaux aux différents partenaires du territoire	*X*	*X*	*X*	*X*	*X*
	Assurer la gestion et préparer le transfert du suivi de la gestion des mesures compensatoires « zone humide »	*X*	*X*	*X*	*X*	*X*

ANNEXE 4 – Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions.
Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau ci-joint à la fin du contrat :

Actions du contrat	**Objectifs à atteindre**	**Indicateurs de résultats retenus**	**Animation**
- Restauration de zones humides - Restauration/réouverture de la Bièvre et de ses affluents	- Bon état des masses d'eau pour 2027	- Surface restaurée en m² - Nombre de ml renaturés	- Animation contrat et SAGE
- Amélioration de la qualité de l'eau (enquêtes et travaux de mises en conformité de branchement)	- Bon état des masses d'eau pour 2027	- Nombre d'enquêtes réalisées - Nombre de branchements corrigés (et nombre d'EH associé)	- Animation contrat et SAGE
- Maîtrise des ruissellements : gestion à la source des eaux pluviales	- Infiltration/évapotranspiration d'une pluie 10 ans sur la partie extrême amont et aval du bassin versant et d'une pluie 50 ans sur l'amont	- Surface déconnectée en m² - Surface végétalisée crée en m²	- Animation contrat, SAGE, EP et urbanisme
- Actions de sobriété en eau potable	- Baisse de 14% des prélèvement en eau des collectivités sur le bassin versant	- Volume en m3 économisé	- Animation contrat et SAGE
- Actions de sensibilisation (Evènements, Classes d'eau ou autres)	- Sensibiliser les élus et techniques sur les enjeux du territoire	- Indicateurs quantitatifs (nombre de personnes inscrites aux ateliers participatifs pour donner un ordre de grandeur, nombre de journées prévues, nombre de formations réalisées éventuellement en plus de l'atelier participatif, nombre de questionnaires d'évaluation des journées remplis par les participants...). - Indicateurs qualitatifs (profils des participants, thématiques des journées, pédagogie utilisée, impacts sur les changements de comportements...).	- Animation contrat, SAGE, EP et urbanisme

ANNEXE 5 : Taux d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les actions du Contrat

Figurent dans le tableau suivant, à titre indicatif, les taux d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du XIIème programme tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration du 19 septembre 2024. Ces taux peuvent être modifiés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie.
Les modalités d'aide affichées ici sont celles en vigueur en décembre 2025.
Les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution. L'ensemble des critères d'éligibilité et des montants d'aides associés à chaque type d'actions sont disponibles et mis à jours sur le lien suivant : *https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides*

La liste des aides indiquée ci-dessous est une liste non exhaustive, elle est susceptible d'être modifiée. En cas de doute quant à l'éligibilité ou non d'une opération aux aides de l'agence de l'Eau Seine-Normandie, il convient de contacter le chargé d'opérations en charge de votre territoire de l'AESN.

- ASSAINISSEMENT

Nature des travaux	Taux d'aide*	Application d'un montant de référence ou plafond	Ligne programme
Etudes générales d'assainissement (zonages d'assainissement…)	Subvention 80%	Non	1110
Études rattachées aux travaux	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20 % si travaux prioritaires	Non Sauf études en régie plafonnées à 5 % du montant des travaux	1111
Création de réseaux neufs de collecte et de transport d'eaux usées	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20 % si travaux prioritaires	Oui	1211
Création de toilettes permanentes gratuites et en libre accès sur le domaine public, y	Subvention 30 % + Avance 20 %	Non	1211

compris toilettes sèches			
Mise en séparatif de réseaux d'assainissement, raccordement des parties publiques de branchements	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20 % si travaux prioritaires	Oui	1212
Mise en conformité de branchements : particuliers, immeubles, bâtiments publics et bailleurs sociaux	En maîtrise d'ouvrage publique : Particulier : 5 900 € Bailleurs sociaux et bâtiments publics : 590 €/EH En maîtrise d'ouvrage privée : Particulier : 5 000 € Immeubles, bailleurs sociaux et bâtiments publics : 500 €/EH	Oui	1213
Études et travaux relatifs à la collecte séparative des urines	Subvention 80 %	Non	1215

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- REDUIRE LES REJETS POLLUANTS PAR TEMPS DE PLUIE EN ZONE URBAINE ET GERER A LA SOURCE LES EAUX PLUVIALES

Nature des travaux	**Taux d'aide***	**Application d'un montant de référence ou plafond**	**Ligne programme**
Études générales	Subvention 80 %	Non	1110
Études rattachées aux travaux de dépollution et d'autosurveillance	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20 % si prioritaire	Non Sauf études en régie plafonnées à 5 % du montant des travaux	1621

Travaux - Autosurveillance	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20	Non	1621
Travaux – Dépollution	Subvention 30 % + Avance 20 % Subvention 60 % + Avance 20 % si prioritaire	Oui	1621
Travaux et études rattachées aux travaux – Gestion à la source des eaux de pluie - collectivités	Montant plafonné à 50 €/m2 déraccordé + 50€/m2 de pleine terre végétalisée supplémentaire	Oui	1623
Travaux et études rattachées aux travaux – Gestion à la source des eaux de pluie – acteurs économiques, hors agriculture	Montant plafonné à 50 €/m2 déraccordé + 50€/m2 de pleine terre végétalisée supplémentaire (au max de l'encadrement européen)	Oui	1317

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- DESIMPERMEABILISER ET GERER A LA SOURCE LES EAUX DE PLUIE

Nature des travaux	**Taux d'aide***	**Application d'un montant de référence ou plafond**	**Ligne programme**
Etudes	Subvention 80%	Non	1110
Travaux et études rattachées aux travaux - Désimperméabilisation - collectivités	Montant plafonné à 25 €/m2 de surface en plein terre végétalisée supplémentaire	Oui	1622
Travaux et études rattachées aux travaux -Désimperméabilisation - acteurs économiques, hors agriculture	Montant plafonné à 25 €/m2 de surface en plein terre végétalisée supplémentaire (au max de l'encadrement européen)	Oui	1318

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- FAVORISER LA SOBRIETE (GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE)

Nature des travaux	Taux d'aide*	Application d'un montant de référence ou plafond	Ligne programme
Etudes générales	Subvention 80%	Non	2130
Études volumes prélevables et études sur les volumes hors périodes de basses eaux	Subvention 80%	Non	2143
Mise en place de télécompteurs – études préalables	Subvention 80%	Non	2143
Mise en place de télécompteurs - équipement	Subvention 80 % pour les collectivités Subvention jusqu'au maximum de l'encadrement européen pour les activités économiques y compris en agriculture	Non	2143
Etudes de réalisation et travaux d'économie d'eau des collectivités	Montant plafonné à 50 €/m3 estimé économisé par an	Oui	2131
Travaux de lutte contre les fuites en réseaux de distribution	Travaux de lutte contre les fuites en réseaux de distribution	Oui	2131
Travaux de REUT/RENC hors récupération des eaux de pluie (traitement, stockage, transfert et distribution), y compris études préalables, pour les collectivités et les acteurs économiques	Subvention 60 % + Avance 20 % pour les collectivités Subvention jusqu'au maximum de l'encadrement européen pour les activités économiques	Non	2131 pour les collectivités 2132 pour les acteurs économiques hors agriculture
Travaux de récupération des eaux de pluie (collecte, traitement, stockage, transfert et distribution), y compris études préalables pour les collectivités et les acteurs économiques hors agriculture	Montant plafonné à 50 €/m3 estimé économisé par an	Oui	1623

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- PROTEGER, RESTAURER ET GERER LES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET HUMIDES

Nature des travaux	Taux d'aide*	Application d'un montant de référence ou plafond	Ligne programme
Etudes			
Etudes et suivi des milieux aquatiques, humides / reconnexion des trames écologiques	Subvention 80%	Oui pour les actions réalisées en régie	2410
Construction d'un réseau de trames écologiques			
Travaux de reconnexions des trames écologiques	Subvention 80%	Oui pour les actions réalisées en régie	2431
Travaux de préservation et restauration des espèces inféodées au milieu aquatique et humide	Subvention 80%	Oui pour les actions réalisées en régie	2431
Dispositifs de franchissement piscicole	Subvention 50 % + Subvention 10 % pour les enjeux migrateurs amphihalins Subvention 80 % uniquement pour les ouvrages servant à la navigation commerciale	Dans le respect de l'encadrement européen « pêche aquaculture » ou « autres activités économiques »	2412
Dispositifs de franchissement (loutroducs, crapauducs)	Subvention 40 %	Non	2431
Travaux de renaturation et de restauration des écosystèmes aquatiques, humides et de leurs milieux connectés			
Travaux de restauration des zones humides	Subvention 80%	Oui pour les actions réalisées en régie	2411

Travaux de restauration/préservation de l'hydromorphologie des cours d'eau	Subvention 80% +10% pour les projets ambitieux	Oui pour les actions réalisées en régie et pour les acquisitions aux fins de réalisation des travaux	2411
Entretien des milieux et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes			
Entretien des milieux humides Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (foyers émergents)	Subvention 40%	Oui pour les actions réalisées en régie	2421

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- ACQUISITION FONCIERE

Nature des travaux	Taux d'aide*	Application d'un montant de référence ou plafond	Ligne programme
Etudes Foncières	Subvention 80%	Oui pour les actions réalisées en régie	2413
Acquisition milieux humides, rives	Subvention 80%	Oui	2413
Mise en réserve : acquisition	Avance 100%	Oui	2413
Mise en réserve : frais de portage et frais annexes à l'acquisition Coût de mise en place d'une maîtrise foncière (zones humides et littorales)	Subvention 100%	Non	2413
Échange parcellaire	Subvention 80%	Oui	2413

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

- ANIMATION - SENSIBILISATION – COMMUNICATION

Nature des travaux	Taux d'aide*	Application d'un montant de référence ou plafond	Ligne programme
Actions de communication liées à un projet financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie	Subvention 80%	Oui pour les actions en régie	2420
Actions liées à l'ouverture au public d'un site restauré ou remarquable	Subvention 40%	Oui pour les actions en régie	2420
Action pilote inscrite dans un contrat de territoire eau et climat	Subvention 80%	Non	Selon thématique
Opération de communication	Subvention 50%	Oui pour les actions en régie ou pour action cible	3404
Sensibilisation, information, formation sur sujet sobriété, y compris kits hydro-économes	Subvention 50%	Oui pour les actions en régie ou pour action cible	2131
Education la mobilisation citoyenne – relais classes d'eau	Subvention 20 % du montant total de l'aide pour les structures le justifiant	Forfait	3432
Education la mobilisation citoyenne - Partenariats éducatifs - Ateliers participatifs - Formations	Subvention jusqu'à 80%	Oui pour les actions en régie	3433
Animation de Contrat de territoire Eau et Climat	Subvention 50%	Oui	2910

* Appliqué sur montant retenu après comparaison au prix de référence

ANNEXE 6 : Taux d'aide du Conseil régional d'Île-de-France pour les actions du Contrat

Taux d'aide de la Région Ile-de-France pour les actions du Contrat entre 2026-2030 correspondants aux taux des règlements d'intervention pour :

- **la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges et la désimperméabilisation ;**
 - la création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien ;
 - Le dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » ;
 - le dispositif « 1000 mares en Île-de-France » ;
 - le dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous », géré par Île-de-France Nature.

Figurent dans les tableaux suivants, à titre indicatif, les taux d'aide de la Région Ile-de-France tels qu'ils ont été approuvés par la Région Île-de-France, et par Île-de-France Nature pour le Plan vert.

Les modalités d'aide affichées ici sont celles en vigueur en septembre 2025.

Les aides financières de la Région Ile-de-France s'effectuent selon les règles du règlement en vigueur au moment de leur attribution. La liste des aides indiquée ci-dessous est non exhaustive et susceptible d'être modifiée. En cas de doute quant à l'éligibilité d'une opération aux aides de la Région Ile-de-France, il convient de contacter l'animation du contrat ou le Service Nature et biodiversité de la Région.

STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions et les risques grâce à des projets de :

- Renaturation des berges et milieux aquatiques ;
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation associée, usage mixte d'espaces ;
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts) ;
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue.

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	**50%** max des dépenses éligibles	**50%** max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€

CREATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- Création d'îlots de fraîcheur : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, etc.) ;
- Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant (hauteur de substrat supérieure à 15 cm).

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	**50%** max des dépenses éligibles **60%** pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	**50%** max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE

Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité sauvage, notamment :

- les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de continuités écologiques, déclinaison trame verte/noire/blanche/brune, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation ;
- la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides ;
- l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité) ;
- la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	**70%** max des dépenses éligibles	**50%** max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

DISPOSITIF « 1000 MARES EN ILE-DE-FRANCE »

Objectif : Ce dispositif vise à accompagner les projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les zones humides ainsi que la trame verte et bleue. Type de projet :

- Actions de création de mares ;
- Actions de restauration de mares ;
- Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration.

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	**80%** max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare	2 500€ / mare

PLAN VERT « LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS »

Objectif : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :

- Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature ;
- Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).

Niveau de carence en espaces verts	Commune très carencée		Commune carencée		Commune non carencée	
Dépenses éligibles	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50 %	1000 000 €	0 %		0 %	
Etudes et travaux d'aménagement (création)	60 %	250 000 €	50 %	500 000 €	40 %	500 000 €
Etudes et travaux d'aménagements (requalification)	60 %		50 %	250 000 €	40 %	250 000 €

ANNEXE 7 : Engagement de la Banque des territoires dans le cadre de sa participation au contrat de territoire Bièvre

Offre indicative de la Banque des territoires sur l'eau

L'Eau est une thématique prioritaire de la Banque des Territoire tout comme l'adaptation au changement climatique, et la Banque des Territoires souhaite accompagner les acteurs territoriaux dans les transformations à venir grâce à son programme aquagir. Ce dernier se compose de :

1. Offre en ingénierie territoriale

En complément de l'agence de l'Eau, la Banque des territoires peut accompagner en ingénierie territoriale les acteurs territoriaux pour faciliter la programmation d'actions et la structuration technique juridique et financière des projets visant à une gestion intégrée de la ressource en eau et s'intégrant à une trajectoire d'adaptation au changement climatique. Ce financement d'ingénierie concerne l'aide à la décision ou la structuration de projets, qui pourra être proposée en coordination avec l'agence et sous réserve d'un accord de la Banque des territoires.

Les différentes modalités d'intervention auprès des acteurs territoriaux sont :

- Le cofinancement d'études (en complément des cofinanceurs déjà existants pouvant aller jusqu'à 50% TTC maximum) ou dans le cadre de marchés à bons de commande pour des appuis spécifiques ;
- Le conventionnement auprès des acteurs territoriaux pour expérimenter ou pour accélérer l'émergence, la qualification de projets aux côtés des partenaires (dont les Agences de l'Eau en priorité, ou les Départements)

2. L'offre de prêts

Dans le cadre de ses missions de financement des projets de long terme des collectivités locales, la Caisse des Dépôts a mobilisé dès 2018 une enveloppe de Prêts au Secteur Public local (PSPL). Cette enveloppe a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

Le PSPL Transformation écologique « Eau » finance, des projets concourant à la gestion vertueuse de l'eau et la GEMAPI, dans la mesure où ils participent à :

- L'eau potable : La production, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- L'assainissement : Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ;
- La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- L'irrigation des cultures (sous condition de PTGE) ;
- La gestion des espaces et milieux aquatiques (GEMA) ;
- La prévention des inondations et submersions (PI) ;
- La restauration des cours d'eau et réseaux hydrographiques (GEMAPI) ;
- La désimperméabilisation des sols.

Les caractéristiques du prêt « Transformation Ecologique » / Aqua Prêt sont les suivantes :

- Quotité du financement : 100% (sauf si Taux fixe sur ressources BEI)
- Type de prêt : Taux Livret A +0,5% et/ou Taux Fixe (barème mensuel)
- Durée du prêt : 25 à 50 ans et 60 ans pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Durée de la phase de mobilisation : 5 ans maximum (en plus de la durée d'amortissement du prêt), en adéquation avec la durée des travaux

- **L'offre d'investissement en fonds propres**

La Caisse des Dépôts peut investir dans les sociétés d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, des sociétés publiques locales et dans les sociétés de projets structurants pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et publics, et suivant un modèle économique dont la viabilité économique est assurée par l'activité.

Dans le cadre de projets mis en œuvre par délégation de service public (contrat de concession ou marché de partenariat), la Caisse des Dépôts peut intervenir comme membre d'un groupement candidat à l'attribution du marché public ou, si le marché s'accompagne de la création d'une SEMOP, comme tiers investisseur imposé par la personne publique.

La Caisse des Dépôts peut également investir dans des sociétés d'économie mixte hors DSP (ex : activités hors du périmètre de compétence exclusif des SPEA, telles que la valorisation des boues d'épuration), ainsi que dans des sociétés privées destinées à porter des projets purement privés (ex : projets industriels, jeunes entreprises proposant une solution innovante).

Quel que soit le cas, la Caisse des Dépôts se positionne comme investisseur avisé, minoritaire, et intervient dans des conditions de marché. L'investissement peut prendre la forme d'apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés.

Consignations

La Caisse des Dépôts assure également le déploiement de la consignation, un service d'intérêt général pour protéger les droits des personnes physiques ou morales, mobilisable par les collectivités ou leurs opérateurs dans des domaines très variés comme la garantie financière environnementale.

3. Outils digitaux

La plateforme aquagir.fr apporte des ressources et facilite la mise en relation des collectivités avec les acteurs de l'écosystème de l'eau. Elle a l'ambition de couvrir tous les sujets relatifs à la gestion du petit et grand cycle de l'eau, ainsi qu'à l'anticipation des risques auxquels sont confrontés les territoires.
La plateforme intègre également l'outil aquarepère qui donne à voir l'état de la ressource en eau à différentes échelles territoriales (administratives et géographiques).

Pour plus de renseignement contactez vos interlocuteurs en région Ile-de-France
https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-ile-de-france